



INSTITUT MEDICO-EDUCATIF

BLAIN

# Livret d'accueil

Directrice de territoire  
**Nancy MOTTES**  
[n.mottes@adapei44.asso.fr](mailto:n.mottes@adapei44.asso.fr)

Responsable de l'Institut Médico-Educatif de Blain  
**Stéphanie POITRAL**  
[s.poitral@adapei44.asso.fr](mailto:s.poitral@adapei44.asso.fr)

**Contact :**

30 rue de la Goupillais – BP 74 44130 BLAIN  
Tél : 02.40.51.52.77  
[imeblain@adapei44.asso.fr](mailto:imeblain@adapei44.asso.fr)



Adapei de Loire-Atlantique  
Association Départementale des Amis et Parents  
de Personnes Handicapées Mentales  
13, rue Joseph Caillé - BP 30824  
44008 Nantes Cedex 1  
Tél. 02 40 12 22 90 - Fax : 02 40 12 22 99

Photos et schémas non contractuels - 28/09/2018





## L'agrément

L'Institut Médico-Educatif de Blain accueille 42 enfants, adolescents et jeunes adultes de 6 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés (troubles moteurs, troubles sensoriels, troubles du spectre autistique...).



## L'admission

Après la notification MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), les parents et / ou représentants légaux sollicitent l'IME par téléphone ou par écrit.

Un dossier de demande d'admissibilité est constitué et enregistré sur liste d'attente. Une première rencontre permet de présenter l'IME et de découvrir l'enfant ou l'adolescent à accueillir.

Si une place se libère et si ses parents et / ou ses représentants légaux souhaitent poursuivre la procédure, des journées d'observation sont alors proposées.

Ces temps d'observations et de rencontres permettent à l'enfant ou à l'adolescent de découvrir progressivement l'IME et à l'équipe de mieux appréhender les capacités et besoins du jeune.

À la suite de ces journées, un bilan est réalisé avec la famille, le jeune, les professionnels et la responsable d'établissement. En fonction de ce bilan, la responsable d'établissement prononce l'admission.

## Objectifs d'accompagnement

L'accompagnement des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis à l'IME de Blain s'appuie sur une évaluation des besoins individuels co-élaborés avec les parents ou les représentants légaux. Il vise à :

- Développer leurs potentialités via des activités éducatives, thérapeutiques et scolaires adaptées à leur rythme et leurs capacités.
- Les rendre acteurs de leur projet.
- Favoriser l'inclusion et la citoyenneté.

## Comment?

- Un groupe d'accueil privilégiant la rencontre, l'autonomie, l'activité spontanée, la socialisation et les apprentissages de la vie quotidienne. Un emploi du temps personnalisé sera mis en place pour chaque jeune permettant une structuration du temps et de l'espace et pour communiquer. Si besoin d'autres supports de communication (photos, pictogrammes, makaton) pourront être proposés.
- L'ouverture, le décloisonnement et la libre circulation dans l'institution.
- Une scolarisation pour tous et adaptée prenant appui sur une individualisation des parcours scolaires au sein de l'unité d'enseignement de l'IME ou en inclusion en accueil partagé en ULIS Ecole, ULIS Collège ou Lycée ou en classe ordinaire à travers des projets communs.
- Un parcours de soin coordonné par l'infirmière en lien avec les professionnels de santé libéraux et hospitaliers.
- Des prises en charge thérapeutiques proposées par la psychomotricienne et la psychologue.

Des activités socio-éducatives :

- Sensorialité : activités sensorielles, Snoezelen.
- Cognitif : jeux de construction, tri, rangement, graphisme, tablettes, journal, blog... .
- Participation et citoyenneté : temps d'accueil tous les matins, groupes de parole, élection, conseil à la Vie Sociale.
- Médiation animale : soins des animaux au sein de l'IME, lien avec un refuge, activité "aux ânes"... .
- Accompagnement à la Vie Intime, Affective et Sexuelle.
- Socialisation : séjours, accessibilité aux dispositifs de droit commun (aller à la poste, savoir faire des courses...).
- Vie quotidienne : service à table, entretien des locaux, cuisine, accompagnement à la douche, lavage des mains et brossage des dents... .
- Culture : Atelier Théâtre, cinéma, expositions, musique, chant, expression corporelle... .
- Loisirs / Création : graphisme, arts plastiques, bricolage ... .
- Sport : Piscine, boxe, escalade, sport adapté, vélo... .
- Première formation professionnelle et orientation : stages accompagnés, atelier de préparation à la vie adulte, groupes de parole, classes atelier, service orientation... .
- Mobilité : transports collectifs en taxis, apprentissage des déplacements en ville à pied ou à vélo ... .

## Evaluation

L'évaluation du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) se réalise à partir :

- des observations transmises par la famille
- des observations éducatives, scolaires et thérapeutiques
- d'une objectivation de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte au sein de l'IME (GEVA-SCO, bilans, tests et grilles d'évaluation ...)
- et d'une analyse pluriprofessionnelle.

Le PPA travaillé avec les familles et / ou les représentants légaux définit l'accompagnement des personnes accueillies et permet de construire un emploi du temps personnalisé.

Un premier projet est travaillé dans les six premiers mois après l'admission. Il est renouvelé chaque année.

La partie Projet Personnalisé de Scolarisation du PPA est co-construite et évaluée en réunion d'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS), en présence des parents et ou des représentants légaux, sous la responsabilité d'un enseignant référent chargé du suivi de scolarisation et des liens avec la MDPH.

